

EXAMEN DE FIN DE SEMESTRE

SEMESTRE D'AUTONME

Session Normale - Décembre 2023

Épreuve Enseignant : Fiscalité Internationale

: M. BELAMHITOU

Niveau Jour

: S9 / option G.F.C. et C.I.

Heure

: Mercredi 27 décembre 2023

Durée

: 9h : 2h

Traiter les questions suivantes :

1. Le champ d'application temporel des conventions fiscales internationales (3 points).

2. Les conventions fiscales internationales et la résidence fiscale (3 points).

Traiter le cas suivant : (14 points)

Monsieur Khalid est un résident marocain qui exerce des activités au niveau des trois pays : Maroc, France et l'Espagne.

Au 31/12/2022 Monsieur Khalid a réalisé les revenus suivants :

> Maroc:

- Résultat comptable d'une entreprise de confection : 500.000dh. Parmi les charges comptabilisées : une amende fiscale de 100.000dh Parmi les produits comptabilisés : dividende de 50.000dh.
- Résultat fiscal d'une SNC (M. Khalid gérant) : 200.000dh.
- SNI: 300.000dh (retenue à la source 100.000dh).
- RFB: 200,000dh.
- Intérêt d'un compte bloqué imposé à la source au taux de 20% d'un montant de 80.000dh.

> France

- Résultat fiscal d'une activité de négoce : 50.000 € exonéré à 30%.
- Redevance d'un laboratoire imposée à la source au taux de 20% d'un montant de 8.000 €.

> Espagne

Résultat fiscal d'une activité de distribution : 60.000 € exonéré à 40%

Revenus locatifs imposables : 100.000 €.

> Informations complémentaires :

Le cours de change à appliquer : 1€ = 10dh./

Le taux normal de l'IR en France : 30%.

Le taux normal de l'IR en Espagne : 31%;

Pour le Maroc : le taux de barème en vigueur.

T.A.F:

- Régulariser la situation fiscale de Monsieur Khalid dans le cadre des conventions fiscales internationales en utilisant toutes les méthodes d'élimination de la double imposition.
- 2. Quelle est la meilleure méthode ?